

Compte rendu et Procès-verbal n° 70

Réunion du Comité de Direction : le 15/12/2022

Président *Monsieur Emmanuel PARISSE*
 Vice-président *Monsieur Martial HILAIRE*
 Secrétaire *Monsieur Julien CLAUDEL*

Membres en exercice	Présents	Votants	Pouvoirs
18	15	13	1

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la des fêtes 88600 BROUVELIEURES.

TITULAIRES			Présent	Excusé	Votant	Pouvoir	SUPPLEANTS			Présent	Excusé	Votant	Pouvoir
M	ADAM	Damien		x		x	M	MOULIN	Patrick				
M	AUBERT	Francis		x			Mme	WAGNER	Ghislaine	x		x	
M	DIVOUX	Philippe	x		x		Mme	FORQUIN LAURENT	Josette				
M	DURAIN	Ludovic					M	BOON	Olivier				
Mme	FLEURENCE	Allégra					M	PARMENTELAT	Pascal				
M	GUILLOT	Jean-François	x		x		M	HABY	Jean-Albert				
M	HARAUX	Jean-Marie	x		x		Mme	VAN GOCH	Marijke	x			
M	HILAIRE	Martial	x		x		M	MANGEL	Joël				
Mme	HOLTUIS	Fenneke	x		x		M	FIALEK	Éric				
M	LEGRAND	Cédric		x			M	BOUTIN	Maurice	x		x	
Mme	LÉTOFFÉ	Béatrix	x		x		M	BISTON	Christian				
Mme	MAIRE	Anna					M	POIFOULOT	Jérôme		x		
Mme	MANGIN	Joëlle					M	IRTHUM	Marc	x		x	
M	MENTREL	Jean-Louis	x		x		M	MASY	Denis				
Mme	MOULIN	Françoise	x		x		Mme	GUILLOT	Laure				
M	PARADIS	Philippe	x		x		M	MANGIN	Raphaël				
M	PARISSE	Emmanuel	x		x		M	NOURDIN	Patrick				
M	THIRIET	Jean-Louis		x			M	BARETTE	Yohan				

- Feuille d'émargement annexée au présent PV
- La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARISSE
- **Approbation du compte rendu du comité de direction du 29/09/2022**

Le compte rendu du Comité de Direction du 29/09/2022 est approuvé sans remarque ni réserve

Le Président remercie Mme le Maire de Brouvelieures pour le prêt de la salle des fêtes.

ORDRE DU JOUR

1 Délibérations

- N°01-15/12/2022 : Gratification de fin d'année et PPV Claire BOUILLY
- N°02-15/12/2022 : PPV Gabriel KELLER
- N°03-15/12/2022 : Prime sur objectifs et PPV Julien CLAUDEL
- N°04-15/12/2022 : Durée d'amortissement des biens

2 Points travail

- Plan de promotion 2023, première ébauche
- Retour des groupes de travail

3 Points info

- Partenariat 2023
- Statistiques et retombées économiques 2021
- Revue de presse
- Planning des réunions 2023

4 Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

M. Julien CLAUDEL est désigné secrétaire de séance

Avant de commencer la séance, le Président annonce aux membres présents que le comité de direction accueille deux nouveaux suppléants, à savoir :

- Mme WAGNER Ghislaine, de Fremifontaine, au collège des socio-professionnels,
- Mme Van GOCH Marijke, de Xamontarupt, au collège des socio-professionnels.

Le Président félicite Julien CLAUDEL, directeur de l'Office de tourisme, pour la naissance de sa fille Héloïse le 18 novembre dernier.

Enfin, le Président annonce une modification de l'ordre du jour, le plan de promotion sera travaillé avant les groupes de travail.

1 – DELIBERATIONS

Au cours de cette séance, le comité de direction s'est prononcé sur les dossiers suivants :

N°01-15/12/2022 : Gratification de fin d'année et PPV Claire BOUILLY

Conformément à la Convention Collective Organismes de Tourisme n° 3175, IDCC 1909, il est prévu de verser une gratification de fin d'année qui s'ajoute à la rémunération de décembre.

La prime conventionnelle de fin d'année est proposée à 500€ brut.

Sur proposition du directeur, le président propose également au vote le versement d'une prime de partage de la valeur de 300€.

Celle-ci fait l'objet d'une DUE spécifique et sera transmise à la salariée en accompagnement de son bulletin de paie de décembre 2022.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré :

Accepte le versement des primes telles que proposées ci-dessus.

N°02-15.12.2022 : PPV Gabriel KELLER

Conformément à la Convention Collective Organismes de Tourisme n° 3175, IDCC 1909, il est prévu de verser une gratification de fin d'année qui s'ajoute à la rémunération de décembre. Cette prime ne peut être versée qu'aux salariés justifiant d'un minimum de six mois d'ancienneté. Gabriel étant arrivé le 01/09/2022, il ne peut pas bénéficier de cette prime.

Cependant, et sur proposition du directeur, le président propose au vote le versement d'une prime de partage de la valeur de 300€.

Celle-ci fait l'objet d'une DUE spécifique et sera transmise au salarié en accompagnement de son bulletin de paie de décembre 2022.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré :

Accepte le versement de la prime telle que proposée ci-dessus.

N°03-15.12.2022 : Prime sur objectifs et PPV Julien CLAUDEL

Conformément à l'article 9 : Durée du travail et rémunération, une prime sur objectifs peut être versée sous réserve que les objectifs soient atteints et après validation du comité de direction.

Monsieur Emmanuel Parisse propose de fixer son montant à 500 € brut en regard des résultats positifs de la saison 2022.

Le Président propose également au vote le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 300€.

Celle-ci fait l'objet d'une DUE spécifique et sera transmise au salarié en accompagnement de son bulletin de paie de décembre 2022.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré :

Accepte le versement des primes telles que proposées ci-dessus.

N°04-15.12.2022 : Durée d'amortissement des biens

Vu l'article 1er du décret n°96-523 du 13 juin 1996,

Vu l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités territoriales,

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- *Des frais d'études, élaboration, modification, et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans ;*
- *Des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.*

Lors de la séance du 12 décembre 2017 le comité de direction avait voté la délibération n° 03-12/12/2017 concernant les durées d'amortissement suivantes :

IMMOBILISATIONS	
<i>Catégories de biens</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
IMMOBILISATION INCORPORELLES	
Site Internet	3 ans
Logiciels	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Installations et appareils de climatisation	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installation électriques et téléphoniques	15 ans

Lors de cette séance le président propose d'ajouter l'amortissement des VTT à assistance électrique comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

IMMOBILISATIONS	
<i>Catégories de biens</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
IMMOBILISATION INCORPORELLES	
Site Internet	3 ans
Logiciels	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Installations et appareils de climatisation	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installation électriques et téléphoniques	15 ans
Vélo à assistance électrique	4 ans

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré :

Approuve le tableau d'amortissement tel que présenté ci-dessus.

Plan de promotion : première ébauche

Avant de laisser la parole à Claire BOUJILLY, responsable de la communication, le Directeur explique qu'il s'agit ici d'une première ébauche du plan de promotion 2023, qui devra être approuvé lors du prochain comité de direction. L'objectif étant ici de donner les grands axes de la stratégie de communication 2023.

Le plan de promotion est annexé au présent compte-rendu.

Certains membres présents souhaitent que l'Office dépose dans les mairies de la CCB2V de la documentation. Cela est fait pour les guides animations en été, mais pourrait concerner également les cartes de randonnée pédestre/VTT.

Il est rappeler que toutes les communes de la CCB2V sont invitées au lancement de saison de l'OT et qu'à cette occasion, toute la documentation proposée est mise à disposition.

Éditions internes :

Peu de changements par rapport à 2022 : 5 850,00€ budgétés (contre 5 200€ en 2022)

- Ajout d'un dépliant pour les Journées Européennes du Patrimoine, et d'une brochure pour la boucle patrimoine n°16.

Éditions animation, soutien aux associations :

5 250€ budgétés contre 4 650€ en 2022

- Suppression de quelques animations telles que le motocross ou la rando chien guide,
- Ajout du concert de l'AAGE pour 200€, des spectacles en famille pour 200€ et augmentation de ligne pour les autres événements associatifs.

Éditions brochures site à visiter :

L'OT est partenaire de trois sites : l'église romane, le musée de Bruyères et le Moulin de Xamontarupt. Il n'y aura pas d'impression de brochure pour le moulin (1500 actuellement en stock). Le projet de brochure pour le Musée avance bien, une première maquettes est en relecture.

Animation WEB :

Pas d'animation prévue en 2023.

Insertions et encarts publicitaires :

Voici le choix des membres présents :

- **Radio VosgesFM, forfait infos locales : continuation du partenariat,**
- **100% Vosges supplément été : parution incontournable car tous les OT des Vosges y figurent,**
- Magazine TANDEM, une page rando : proposition refusée (mauvaise cible),
- Hohneck Magazine, ½ page encart pub : proposition refusée (prix trop élevé),
- **Montagne des Vosges, 1 page publi reportage : proposition acceptée,**
- **On ira où tu voudras : proposition acceptée.**

Relations extérieures / partenariat, salons :

Voici le choix des membres présents :

- **La lorraine est formidable : incontournable depuis plusieurs années,**
- **Salon destination nature à Paris (en collaboration avec Epinal Tourisme) : proposition acceptée,**
- Salon STIV Colmar : proposition rejetée,
- Salon Tendances Nature à Reims : proposition rejetée.

Objets et supports promotionnels :

- Flamme OT : en remplacements de celle abimée,
- Tenues de travail : pour Gabriel et achat nouveaux vêtements.

Reportage multimédia :

- Reportage photos : dans la continuité de 2022.

Site web (investissement) :

- Refonte globale du site : 6400€ dont 2500 de reste à réaliser 2022.

Le plan de promotion proposé (sans choix) se portait à 35 068,00€. Après arbitrage du comité de direction, le plan de promotion sera proposé à 29 278,00€.

[Retour des groupes de travail](#)

En préambule, le directeur explique que différents groupe de travail se sont réunis ces dernières semaines afin de réfléchir sur différentes thématique.

Les propositions des groupes de travail seront présentées lors des prochains comité de direction et en fonction du budget disponible pour 2023.

Politique vélo

Le constat : le service de location VTT/VAE est en baisse : -6% en 2021, -25% en 2022 et la part des VTT classiques en grande diminution : moins de 18% des locations en 2022.

Les propositions du groupe de travail :

- Vendre 5 VTT classiques, sur les 10 actuellement en stock,
- Faire un point sur les tarifs proposés par nos « concurrents »,
- Informer les partenaires de l'existence de la réduction,
- Créer une nouvelle réduction à destination de nos meilleurs partenaires,
- Organiser un EDUCTOUR en vélo,
- Travailler sur le développement de borne de recharge pour VAE.

Travaux déjà en cours :

- Demande de devis pour l'achat d'un VAE Moustache S et d'un VAE taille enfant,
- Demande de devis pour l'achat d'un ou deux GPS pour VTT
- Création de deux parcours dédiés aux enfants/ à la famille,
- Suivi du développement de la voie verte.

Valorisation de la boucle patrimoine n°16 :

Le constat : projet lancé en 2018 après le balisage par le CD88 de cette boucle VTC autour de Bruyères. Groupe de travail arrêté en avril 2021. Subvention LEADER de 12 035,60€ engagée.

État d'avancement : Les points d'intérêts sont déterminés et une reconnaissance sur le terrain a eu lieu le 14 novembre (merci aux membres présents). L'OT est en contact avec des studios d'enregistrements pour les

pistes audio ainsi qu'avec des entreprises pour la création du balisage (notamment l'émaillerie de Deycimont). Le projet devrait arriver à terme courant du premier semestre 2023.

Projets 2023 :

Le Directeur explique que le groupe de travail « projets 2023 » a pour objectif de définir les grands projets portés par l'OT afin de pouvoir construire le budget en conséquence.

Les projets ciblés sont en concordance avec la convention d'objectifs qui nous lie à la CCB2V.

Tous les projets ne seront pas menés en 2023, il incombera au prochain comité de direction de définir les projets prioritaires.

Suivi des projets en cours :

- Valorisation de la boucle patrimoine,
- Développement du label partenaire.

Itinérance :

- Développement de deux sentiers de randonnées : ludiques ?,
- Création d'un parcours trail,
- Développement de parcours cyclo adaptés famille/enfant.

Investissement/achat :

- Refonte total du site internet,
- Développement de borne de recharge pour VAE,
- Achat de compteur de fréquentation,
- Achat d'une enceinte et d'un micro portable,
- Achat d'une table numérique pour l'accueil,
- Réfection du sol de l'accueil et du bureau de l'OT,
- Achat de structures pouvant accueillir les banderoles des événements,
- Achat d'un nouveau stand.

Evènementiel, culture :

- Développer l'action culturelle : CF groupe de travail,
- Etudier la possibilité de tenir un stand lors des événements du territoire,
- Création d'un événement porté par l'OT pour accroître sa visibilité.

Voie verte :

Le Directeur annonce qu'une première réunion de travail a été organisée sur demande de l'OT en présence des élus et agents de la CCB2V.

Cette réunion a permis de faire le point sur les projets des territoires voisins notamment Rambervillers et Gérardmer.

Le VP de la CCB2V présent à cette réunion, s'est dit favorable au développement d'une voie verte sur notre territoire.

Des contacts doivent être pris avec les CC voisines afin de connaître l'avancée de leurs projets. Le Directeur a quant à lui déjà pris contact avec le CD88 qui conseille de établir une étude de faisabilité à l'échelle du territoire (et non pas d'un projet) avec : une voie verte sur l'axe Bruyères/Rambervillers, une voie verte sur l'axe Bruyères/Gérardmer), une liaison partagée sur l'axe Bruyères/Epinal en passant par Viménil).

Action culturelle :

Une deuxième réunion a été organisée, voici les conclusions :

- Organiser des RDV individuel avec nos partenaires majeurs : Tambouille, Printemps des Mots, Moulin de Xamontarupt, Dame de Champ, Musée de Bruyères.
- Organiser une réunion en début d'année avec l'ensembles des acteurs de la culture pour créer un agenda commun (et éventuellement une communication identique).

3 – POINTS INFO

3.1 Partenariat

Gabriel KELLER, nouvel employé de l'OT, fait un rapide point sur les partenariats et mises à jour pour 2023.

Nouveauté, l'OT s'est lancé dans une mise à jour 100% dématérialisé. Chaque socio-professionnel se voit doté d'un compte personnel où il peut modifier/ajouter ses informations et photos (nota : il est toujours possible de passer sur la version papier sur simple demande à l'OT).

L'OT est chargé de la mise à jour des chambres d'hôtes et meublés de tourisme (tout autre hébergement est directement géré par le conseil départemental).

- 11 Chambres d'hôtes : 90% de répondant, 4 partenaires (soit 37% des hébergements).
En 2022 : 2 fermetures, 1 ouverture et 1 projet en cours ;
- 33 meublés de tourisme : 38% de répondant, 6 partenaires (soit 18% des hébergements).
En 2022 : 4 fermetures (dont 2 temporaires), 9 ouvertures et 7 projets en cours ;

3.2 Statistiques et retombées économiques 2021

L'Office est doté d'un outil nommé PILOT qui sert à l'analyse des statistiques économiques touristiques du territoire.

En 2021, l'OT a accueilli 4 470 visiteurs,

Le territoire disposait de 1 344 lits marchands,

Le nombre total de nuitées était de 157 338 (59 159 marchandes et 98 179 non-marchandes).

Sur la base d'un calcul prenant en compte la taxe de séjour, le nombre de nuitées et le panier moyen dépensé en France, les retombées économiques du secteur touristique sur notre territoire sont estimées à 8,68 millions d'euros avec 142 emplois directs ou indirects liés au secteur touristique.

3.3 Revue de presse

Claire s'est chargée de la revue de presse 2022. Une soixantaine d'articles concernent l'Office de tourisme, un nombre en augmentation par rapport à 2021. La revue est disponible sur demande à l'OT.

3.4 Planning des réunions

Un planning prévisionnel des réunions du comité de direction est présenté :

- CODIR n°1 : semaine 4 ou 5 (fin janvier)
- CODIR n°2 : semaine 9 ou 10 (fin février)
- CODIR n°3 : semaine 16 ou 17 (fin avril)
- CODIR n°4 : semaine 22 (fin mai)
- Lancement de saison (mi-juin)
- CODIR n°5 : semaine 38 (fin septembre)

- CODIR n°6 : semaine 47 (mi-novembre)

4 – QUESTIONS DIVERSES

Le Directeur rappelle aux membres présents qu'une proposition d'achat du nouveau topoguide à prix préférentiel avait été envoyée. A l'heure actuelle, seuls une poignée de retours ont été comptabiliser. Un rappel sera envoyé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé,
Le Président déclare la séance levée à 19h50

Le 15 décembre 2022,
Le secrétaire de séance
Le Directeur,
Julien CLAUDEL



Pour l'Office de Tourisme – EPIC
Le Président
Emmanuel PARISSE